

studio ESCA

Ecole Supérieure de Comédien.ne.s par l'Alternance



Un projet novateur et original dans le domaine du théâtre

Le **Studio|ESCA** (Ecole Supérieure d'art dramatique de Comédien.ne.s par l'Alternance) est une des douze écoles supérieures françaises à délivrer le DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien) / RNCP 9034, de niveau VI (bac + 3) adossé à la licence d'études théâtrales délivrée par l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle.

La seule école supérieure dont le projet pédagogique repose entièrement sur l'alternance.

Le **Studio|ESCA** offre ainsi aux apprenti.e.s sélectionné.e.s une formation de qualité portée par des professionnel.le.s reconnu.e.s et un apprentissage en alternance permettant de rencontrer le milieu professionnel de la scène et de l'audiovisuel.

Les apprenti.e.s perçoivent une rémunération ce qui permet à chacun.e, et dans un souci d'égalité des chances, d'envisager des études supérieures avec une plus grande sérénité.

La validation du DNSPC / RNCP 9034 se fait par bloc de compétences. Il est obligatoire de valider l'ensemble de ces blocs. Aucune passerelle n'existe entre Ecoles Supérieures d'Art Dramatique pour valider une partie des blocs de compétences.

Les débouchés éventuels à l'issue du DNSPC / RNCP 9034 sont les suivants : Académie Comédie Française, Hall de la chanson, D.E. Professeur d'art dramatique à l'ERACM ou l'ESAD, Certificat d'aptitudes pour être professeur de théâtre, Contrat de professionnalisation au Théâtre National de Toulouse...

Le **Studio|ESCA** est un C.F.A. sensibilisé au handicap.

Une formation approfondie en trois ans

La formation par l'alternance en art dramatique mise en place et développée par le **Studio|ESCA** est une idée pionnière.

Elle valorise le rapport à la réalité du travail tout en préservant les espaces de création et de rêve pour les jeunes artistes en devenir.

Les apprenti.e.s bénéficient d'une formation en alternance durant trois années.

De ce fait, il s'agit d'un sas d'accompagnement vers la professionnalisation pour nos étudiant.e.s-apprenti.e.s (contrats, conventions, rapport aux auditions, aux producteurs, aux metteurs en scène, négociations de salaire et de condition de travail...) tout en continuant à développer les outils de l'actorat et une recherche artistique.

Le volume d'heures de formation est de 1750h sur 3 ans.

Une implication professionnelle et personnelle

Notre projet pédagogique favorise l'implication dans les modules de formation et les créations :

- découverte et immersion dans l'écriture contemporaine : un cycle de lectures publiques prises en charge exclusivement par les étudiant.e.s-apprenti.e.s

- La valorisation et développement de l'aptitude des apprenti.e.s à être porteur.euse de projets à travers des spectacles cartes blanches

Compétences attestées (RNCP9034)

Description des activités et des compétences correspondantes évaluées et attestées

I. Exercer son art d'interprète

Analyser les textes : comprendre, analyser des textes; maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie; développer le lien entre le texte et l'imaginaire.

Prendre une part active à l'interprétation des oeuvres et à l'élaboration des créations: inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique ; mener des recherches personnelles.

Jouer : mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public) ; savoir mobiliser à la fois présence et engagement, initiative et disponibilité.

II. Développer et élargir ses capacités artistiques

Posséder et développer des capacités corporelles : maîtriser l'articulation corps-mouvement-espace ; avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel.

Posséder et développer des capacités vocales : maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) ; maîtriser les techniques de diction (vers et prose).

Mémoriser, étendre son registre de jeu : maîtriser et développer ses capacités à servir la diversité du répertoire (styles, modes de jeu et esthétiques) ; appréhender et s'approprier l'ensemble des éléments techniques, y compris ceux des nouvelles technologies ; travailler en équipe sur des projets associant plusieurs domaines artistiques.

Élargir sa culture artistique : disposer de connaissances relatives à sa discipline ainsi qu'à l'ensemble des arts ; se tenir informé de leur actualité et de leurs évolutions.

III. Construire son parcours professionnel

Savoir se situer professionnellement : Apprécier les compétences possédées, chercher à les maintenir et à les développer, y compris les compétences transversales et les savoirs généraux.

Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel : Connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et de l'audiovisuel et leurs évolutions dans l'histoire ; connaître et appliquer les dispositions réglementaires en vigueur, les usages relatifs au cadre d'emploi et à l'activité économique, les dispositions relatives à la prévention des risques.

Développer et élargir ses relations professionnelles: Entretenir et développer ses réseaux personnels et professionnels, notamment en développant des relations durables ; être en mesure de développer des stratégies de planification et de préparation des auditions, castings, etc...

Recrutement pour le StudioIESCA

L'accès à la formation se fait par concours d'entrée

Le concours se compose de 3 tours :

—>Premier tour :

deux scènes de 3 minutes (textes d'une autrice + d'un auteur) + un entretien avec le jury

—>Deuxième tour :

une scène de 5 minutes sur la scène du théâtre

—>Troisième tour :

un entretien personnalisé de 30min

un exercice de lecture à vue

des auditions collectives et individuelles de chant et de danse

Le jury du concours d'entrée est composé de membres de l'équipe encadrante du **StudioIESCA** et de personnalités qualifiées. De plus, nous invitons chaque année un membre de l'équipe académique de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle.

Conditions préalables

– justifier d'un an complet de formation professionnelle (au moins 20h par semaine) au moment du concours (il faut être au moins en 2^e année)

– avoir moins de 30 ans l'année du concours

– le concours est ouvert à tous et toutes hormis les personnes présentant un handicap moteur lourd de par les compétences en danse évaluées lors de celui-ci

IMPORTANT

Ce concours s'adresse à des candidat.e.s qui ont les compétences techniques et la maturité nécessaire pour être comédien ou comédienne dans des projets professionnels dès la rentrée.

Tarifs

L'inscription au concours d'entrée est de 65 euros.

Les frais de scolarité au **StudioIESCA** sont de 300 euros par an pour les étudiant.e.s.

L'inscription à l'Université Paris 3 est de 91 euros (CVEC). En tant qu'apprenti.e.s du **StudioIESCA**, ils/elles sont exempté.e.s de frais de scolarité à l'Université.

Rentrée Scolaire et contrat d'apprentissage

La rentrée se déroule la première semaine de septembre

Les contrats d'apprentissage sont signés pour 3 ans jusqu'au 31/08/N+2 de la rentrée.

Rémunération des apprenti.e.s (en % du SMIC)

Ancienneté / Âge	18-20 ans	21 et +	26 ans
1ère année	41%	53%	100%
2ème année	49%	61%	100%
3ème année	65%	78%	100%

Le StudioESCA en quelques chiffres

Pour 2022

Taux de réussite au DNSPC / RNCP 9034 : 93%

Taux d'abandon : 0%

Taux de rupture de contrat : 0%

Pour la promotion sortie en 2020

Taux d'insertion professionnelle : 95%

Valeurs Ajoutées

Suivi personnalisé des apprenti.e.s

Mélange des promotions tout au long du cursus

Constitution d'un réseau professionnel

Contacts

Tatiana Breidi

Directrice

tatianab@studio-asnieres.com

01 47 90 71 54

Paul Desveaux

Directeur

pauld@studio-asnieres.com

Judith Kan

Responsable des études et de l'alternance

judithk@studio-asnieres.com

01 47 90 71 52

Les deux sites de la formation

3, rue Edmond Fantin 92600 Asnières-sur-Seine

extension des locaux au :

7, rue Olympe de Gouges 92600 Asnières-sur-Seine

Charte des droits de l'humain et du citoyen.ne français.e

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

le 19 juillet 2023



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
**ACTIONS DE FORMATION
ET ACTIONS DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE**

